

DOSSIER RECRUTEMENT EXTERNE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SAISONNIERS

SAISON ESTIVALE 2026



**SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



**Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers
hors département**
INFORMATIONS GENERALES
Période estivale 2026

Afin de faire face à l'accroissement de la population lors de la période estivale, en maintenant la qualité des services de secours, le SDIS 44 recrute des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers répartis sur des centres d'incendie et de secours du groupement territorial ouest.

La période d'engagement s'étend du 1^{er} juillet au 31 août

I. Dispositions générales

Les sapeurs-pompiers volontaires saisonniers sont recrutés en application de l'article R 723-91 du code de la sécurité intérieure : « *Lors des périodes d'accroissement temporaire des risques, un engagement saisonnier de SPV d'un mois au moins et quatre mois au plus peut être souscrit* ».

II. Régime de travail saisonnier

Les candidats retenus pour la saison estivale 2026 effectueront un régime de travail qui est basé sur une référence mensuelle de 192 heures de gardes actives pour 1 mois complet. Il pourra être constitué exclusivement de gardes de 12 heures ou de 24 heures, ou bien d'un mixte, selon les besoins du service.

III. Modalités d'indemnisation prévues

Quelle que soit leur affectation, les sapeurs-pompiers volontaires saisonniers sont indemnisés mensuellement des heures de gardes effectivement réalisées, dans la limite **de 192 heures pour 1 mois complet**. Ces gardes sont indemnisées au taux de 75% du taux de base du grade détenu par le sapeur-pompier volontaire saisonnier (TBG).

→ Mode de calcul indemnisation de base : TBG x 192 h x 75%

Les sapeurs-pompiers volontaires percevront une indemnité opérationnelle au réel sur le temps de garde saisonnier.

La ½ journée d'accueil et les actions de formation pendant la période sont indemnisées à 100% et viennent en déduction des 192 heures de garde à réaliser pour 1 mois complet.

Les modalités d'indemnisation (dispositif d'avance forfaitaire) auront vocation à être précisées dans une note de service annexée au courrier de recrutement.

IV. Recrutement des candidats

Une commission de recrutement et d'affectation des candidats se réunira courant semaine 9 afin d'étudier l'ensemble des dossiers de candidature parvenus. Les candidats retenus seront contactés par téléphone et recevront par la suite un courrier formalisant leur recrutement (période d'engagement). D'autres commissions auront lieu par la suite jusqu'au début de la saison.

V. Informations complémentaires

- La couverture sociale des agents saisonniers s'applique conformément aux textes régissant la protection sociale des SPV ;
- Les candidats recrutés par le SDIS 44, devront se soumettre à une visite médicale auprès d'un médecin du SSSM du SDIS 44.

Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers
FICHE DE CANDIDATURE EXTERNE
Période estivale 2026

NOM : **PRENOM :**

SDIS d'origine : Depuis le :

CIS d'affectation : Grade :

Profession :

Date et lieu de naissance (n° Dpt) :

Adresse :

Code postal : ville :

N° Portable : Courriel :

PERIODES DE DISPONIBILITE ENTRE LE 01/07 ET LE 31/08

Du au

Du au

Du au

Du au

Complément d'information :

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE* : moins de 38 ans (certificat – 2 ans) / plus de 38 ans (certificat -1 an)

*joindre le certificat médical correspondant à votre situation

QUALIFICATIONS : Emploi opérationnel occupé :

CA 1	<input type="checkbox"/>	CA 2	<input type="checkbox"/>	Chef d'équipe	<input type="checkbox"/>	Equipier VSAV	<input type="checkbox"/>
Equipier VSR	<input type="checkbox"/>	Equipier FPT	<input type="checkbox"/>	Equipier VLI	<input type="checkbox"/>	Equipier MEA	<input type="checkbox"/>
COD 1	<input type="checkbox"/>	Conducteur échelier	<input type="checkbox"/>	Conducteur VSAV	<input type="checkbox"/>	Conducteur FPT	<input type="checkbox"/>
Sauveteur côtier	<input type="checkbox"/>	Chef de bord	<input type="checkbox"/>	Formation écheveau	<input type="checkbox"/>	MCU	<input type="checkbox"/>

MOYENS DE LOCOMOTION : Permis B obtenu le :

Dispose d'un véhicule : . OUI NON

BESOIN D'HEBERGEMENT : OUI NON

Joindre impérativement l'autorisation territoriale d'emploi signée à la candidature.



Dossier d'incorporation d'un sapeur-pompier volontaire saisonnier

Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique

Nom : **Prénom :**

Nom de jeune fille (*le cas échéant*) :

Grade actuel :

Adresse complète :

.....

Date de naissance : _____ **Lieu de naissance :** _____

Situation familiale

- Marié(e) Célibataire Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve) Union de fait Pacsé

Nom, prénom et date de naissance du conjoint et des enfants :

Période d'engagement : du . . / . . / . . au . . / . . / . .

Remis au candidat le . . . / . . . / . . .

Signature du candidat :

Date de réception SSPV : . . / . . / . .

Date de saisie SSPV : . . / . . / . .

Permis – attestations - titres ou diplômes

Permis de conduire : A - B - C - C1 - D - E

Navigation de plaisance : Option mer Option rivière Option hauturière

Obtention d'attestations, titres ou diplômes suivants, en lien avec les activités de sapeur-pompier volontaire (secourisme, sécurité, sport...) :

.....
.....
.....
.....

Santé

Groupe sanguin et rhésus :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (*nom, adresse, tél.*) :

Engagement d'un sapeur-pompier volontaire saisonnier

CONDITION PREALABLE

- Autorisation territoriale d'emploi (document original)

PIECES A JOINDRE

- Le dossier d'incorporation dûment complété et signé
- La fiche de candidature : « recrutement des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers »
- La copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- La copie des permis de conduire
- Le sous dossier formation dûment complété et accompagné des copies des diplômes justificatifs (certifications de secourisme, brevet de jeune sapeur-pompier, des permis de conduire de navigation, ...) ainsi que des copies des attestations de formation et de recyclage délivrés lors des précédentes expériences en qualité de sapeur-pompier.
- La copie de l'attestation d'assuré social en cours de validité
- Le relevé d'identité bancaire du candidat
- Le dernier arrêté d'avancement de grade

Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers

AUTORISATION TERRITORIALE D'EMPLOI

Période estivale 2026

Je, soussigné

Directeur départemental des services d'incendie et de secours de

AUTORISE

Nom :

Prénom :

Grade :

Sapeur-pompier volontaire

au centre d'incendie et de secours :

de :

depuis le :

Date de la dernière visite médicale :

à contracter un engagement pour la saison estivale de 2026, auprès du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique.

Fait à :

Le :

Cachet et Signature de l'autorité territoriale

 SDIS 44 SAPEURS-POMPIERS DE LOIRE-ATLANTIQUE	ANNEXE DOSSIER INCORPORATION D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE	SERVICE FORMATION- GPEC
	SOUS-DOSSIER FORMATION	PR-DRH-SF-001 VERSION 1 AU 21/08/2013

CIS : Groupement :
 NOM : Prénom :

Diplômes scolaires

Niveau d'études :

Diplôme le plus élevé et date d'obtention :

Expérience en qualité de sapeur-pompier

Aucune expérience

Cursus de Jeune-Sapeur Pompier : Lieu et date d'obtention du Brevet National de JSP :

Expérience(s) en qualité de sapeur-pompier (SDIS, Unités militaires,) :

Structure	Statut	Emploi	Période d'activité* (Plus ancienne à plus récente)	Durée (Année et mois)

* Préciser les durées de période d'inactivité et/ou date de cessation d'activité.

Pour être exempté du suivi des formations du SDIS 44, fournir les diplômes et attestations de formations préalablement obtenus, satisfaire à une évaluation de votre capacité opérationnelle dans les cas prévus par directive du SDIS et/ou obtenir la reconnaissance de qualification par le biais de la RATD.

Compléter le tableau ci-après et joindre les attestations, titres, diplômes correspondant.



Attention, il est impératif de fournir les permis et les attestations de recyclage pour les qualifications soumises à inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle dont les recyclages de secourisme.



PARTIE AGENTS/CIS			PARTIE GROUPEMENT		PARTIE DRH	
Intitulé de l'Attestation/Titre/Diplôme	Organisme	Date	Suite *	Observations	Qualifications saisies	Emplois attribués

SUITES A DONNER :

* : SD : Saisie Directe / QDS : Qualification déjà saisie / RATD : Livret RATD à constituer / SEP : Subordonner à évaluation pratique



Attention, il est impératif de fournir les permis et les attestations de recyclage pour les qualifications soumises à inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle dont les recyclages de secourisme.

Partie réservée à la DRH :

- Date de diffusion au service formation : / /
- Date de MAJ fichier : / /

Observations de saisie :